

Lettre d'information



Informations institutionnelles



Les enveloppes pour le passage en 6ème sont à l'Inspection. Elles pourront être distribuées lors des animations pédagogiques : les 27-28/03, les 04-10-11/04 ainsi que le 02/05/19. Elles pourront être également transmises par les conseillers pédagogiques ou les enseignants référents lors de leurs visites dans les écoles.

Inscription en maternelle : rappel du [règlement départemental](#)

1,1,2 Admission à l'école maternelle

Conformément aux dispositions de l'article L. 113-1 du code de l'éducation, **tout enfant âgé de trois ans au 31 décembre de l'année civile en cours doit pouvoir être accueilli dans une école maternelle** ou une classe enfantine, si sa famille en fait la demande, dans la limite des places disponibles et si les conditions matérielles le permettent.

Informations pédagogiques

- Semaine du vélo à l'école **du 13 au 17 mai** : Information DGESCO

[Le courrier de la DGESCO](#)

[Annexe pédagogique](#)

[Bilan de l'édition 2018](#)

[Circulaire sécurité routière, le BO](#)

